



PROCEDURE prudhomme en cours demande de pieces

Par **choupette49**, le **04/12/2014 à 23:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure avec mon ancien employeur (licenciement pour inaptitude suite harcèlement moral). Mon avocat a rendu ses conclusions et pièces (avec témoignage) et attendons celles de l'avocat adverse.

Je viens de recevoir un courrier de l'Avocat de mon ex-employeur me demandant mon nouveau contrat de travail et bulletins de salaire (j'ai retrouvé un travail en CDI)

Je ne vois pas en quoi ma situation actuelle a à voir avec ce que j'ai subi avec mon ex-employeur?

Pouvez vous m'éclairer.

Merci

choupette

Par **moisse**, le **05/12/2014 à 10:23**

Bonjour,

Pour les sous et c'est important.

En effet le droit français n'est pas punitif (contrairement au droit américain) mais indemnitaire.

Vous réclamez des dommages et intérêts suite à un licenciement contesté, et votre adversaire entend obtenir infirmation de votre prétention et en outre dévaloriser le préjudice économique que vous prétendez avoir subi.

Par **chouquette49**, le **05/12/2014 à 18:09**

Bonjour,
merci pour votre réponse, suis-je obligée de fournir mon nouveau contrat de mon nouvel employeur, mon Avocat me dit que nous n'avons rien à cacher, donc il faut le faire, mais ce n'est pas une obligation prudhommale. J'hésite...

Merci pour votre réponse
chouquette

Par **moisse**, le **05/12/2014 à 18:49**

Bonsoir,
Si vous hésitez, établir une déclaration sur l'honneur indiquant:
* la date d'effet du contrat
* sa nature CDD, CDI..
* votre grade et statut
* votre rémunération mensuelle, avantages en nature compris.
Même si l'avocat adverse juge ce documents insuffisant, il n'a pas à sa disposition la procédure d'ordonnance sur requête.